*Au sein de la **CAP** composée d'élus du personnel, FO est là pour défendre vos droits.*

FO la force syndicale
Services Publics et de Santé

La CAP donne des avis

- formation
- conseil de discipline
- commissions de réforme
- détachements
- mises à disposition
- conseil médical
- refus de titularisation
- évaluations

Force Ouvrière, c'est la garantie de ne pas rester seul(e), d'être soutenu(e) : vous pouvez compter sur la capacité des élus FO pour vous aider à constituer et porter votre dossier, afin de FAIRE VALOIR ET RESPECTER VOS DROITS.

Ne pas jeter sur la voie publique

VOTEZ ET FAITES VOTER FORCE OUVRIÈRE

www.foterritoriaux.fr

LES CANDIDATS FO : des femmes et des hommes formés, compétents, efficaces, disponibles et à votre écoute.

CAP

Commission Administrative Paritaire

Je vote

Le 8 décembre

FO Territoriaux

CHER(E) COLLÈGUE,

La CAP est l'instance paritaire qui examine certaines décisions individuelles relatives à la carrière.

Le 8 décembre, vous allez élire vos représentants à la CAP.
Ils auront pour rôle de porter et défendre les dossiers suivants :

- *Révision évaluation, temps partiel, télétravail, disponibilité, CET, etc ;*
- *Discipline ;*
- *Licenciement ;*
- *Refus de promotion, de temps partiel, de congé formation, etc.*

Votez Force Ouvrière,

pour choisir des représentants disponibles, formés, expérimentés, déterminés et porteurs de vraies valeurs d'indépendance et de liberté

FO revendique

Flashez-moi

Ceci n'est pas un bulletin de vote